



Le Saint-Siège

LETTRE DU PAPE

JEAN-PAUL II

AUX PRÊTRES

POUR LE JEUDI SAINT 1983

Chers Frères dans le sacerdoce du Christ !

Je désire m'adresser à vous, au début de l'Année Sainte de la Rédemption et du Jubilé extraordinaire, qui s'est ouverte à Rome comme dans toute l'Église le 25 mars. Le choix de ce jour, qui est celui de la solennité de l'Annonciation du Seigneur et en même temps de l'Incarnation, est particulièrement éloquent. En effet, le mystère de la Rédemption a commencé à se réaliser au moment où le Verbe s'est fait chair dans le sein de la Vierge de Nazareth, par l'œuvre de l'Esprit Saint, et il a atteint son sommet dans l'événement pascal par la mort et la résurrection du Sauveur. C'est à partir de ces jours-là que nous calculons notre Année jubilaire, désirant que, cette année précisément, *le mystère de la Rédemption devienne particulièrement présent et fécond* dans la vie de l'Église. Nous savons qu'il est toujours présent et fécond, qu'il accompagne toujours le pèlerinage terrestre du Peuple de Dieu, qu'il le pénètre et qu'il le façonne de l'intérieur. Toutefois, l'usage de se référer aux périodes de cinquante ans au cours de ce pèlerinage correspond à une antique tradition. Nous voulons être fidèles à cette tradition, certains qu'elle contient en elle-même une part du mystère du temps choisi par Dieu : le *Kairós* dans lequel se réalise l'économie du salut.

Et voici qu'au début de cette nouvelle Année de la Rédemption et du Jubilé extraordinaire, quelques jours après son ouverture, arrive le *Jeudi Saint 1983*. Il nous rappelle — nous le savons bien — le jeudi où le Christ a institué le sacerdoce ministériel en même temps que l'Eucharistie. Ce sacerdoce a été institué pour l'Eucharistie et donc pour l'Église, qui, comme communauté du Peuple de Dieu, se forme à partir de l'Eucharistie. Ce sacerdoce, ministériel et hiérarchique, nous

y participons Nous l'avons reçu le jour de notre ordination par le ministère de l'évêque, qui a transmis à chacun de nous le *sacrement inauguré avec les Apôtres*, inauguré pendant la dernière Cène, au Cénacle, le Jeudi Saint. C'est pourquoi, même si nos dates d'ordination sont différentes, le Jeudi Saint reste, chaque année, le jour de la naissance de notre sacerdoce ministériel. En ce saint jour, chacun de nous, comme prêtre de la Nouvelle Alliance, est né dans le sacerdoce des Apôtres. Chacun de nous est né dans la révélation du sacerdoce unique et éternel de Jésus-Christ lui-même. Car cette révélation a eu lieu au Cénacle du Jeudi saint, la veille du Golgotha. C'est là que le Christ a fait commencer son mystère pascal, qu'il l'a " ouvert ". Et Il l'a ouvert justement avec la clef de l'Eucharistie et du sacerdoce.

C'est pourquoi, le jour du Jeudi Saint, nous, " ministres de l'Alliance nouvelle " (Cf. 2 Co 3, 6), *nous unissons*, avec les évêques, dans les cathédrales de nos Églises, *nous nous unissons* devant le Christ, source unique et éternelle de notre sacerdoce. Dans cette union du Jeudi Saint, *nous Le retrouvons*, et en même temps — par Lui, avec Lui et en Lui —, *nous nous retrouvons nous-mêmes*. Béni soit Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, pour la grâce de cette union !

Une relecture de notre vocation à la lumière du mystère de la Rédemption

En ce moment important, je désire donc encore une fois annoncer l'Année commémorative de la Rédemption et le Jubilé extraordinaire. Je désire l'annoncer de façon particulière à vous et devant vous, chers et vénérés Frères dans le sacerdoce du Christ, et je voudrais méditer avec vous, au moins brièvement, sur sa signification. C'est à nous tous en effet, comme prêtres de la Nouvelle Alliance, que ce Jubilé se réfère d'une manière spéciale. Si pour tous les croyants, fils et filles de l'Église, il a le sens d'une *invitation* à relire de nouveau sa propre vie et sa propre vocation à *la lumière du mystère de la Rédemption*, une telle invitation nous est adressée à nous-mêmes avec une intensité, je dirais, encore plus grande. L'Année Sainte de la Rédemption et le Jubilé extraordinaire signifient donc que nous devons regarder de nouveau notre sacerdoce ministériel dans la lumière où le Christ lui-même l'a inscrit dans le mystère de la Rédemption.

" Je ne vous appelle plus serviteurs..., maintenant, je vous appelle mes amis (2). " C'est précisément au Cénacle que ces paroles ont été prononcées, dans le contexte immédiat de l'institution de l'Eucharistie et du sacerdoce ministériel. Le Christ a fait savoir aux Apôtres et à tous ceux qui héritent d'eux le sacerdoce ordonné que, dans cette vocation et pour ce ministère, ils doivent devenir ses amis, ils doivent devenir amis du mystère qu'il est venu accomplir. Être prêtre veut dire se lier particulièrement d'amitié avec le mystère du Christ, avec le mystère de la Rédemption, dans lequel il donne " sa chair pour que le monde ait la vie " (3). Nous qui célébrons chaque jour l'Eucharistie, le sacrement du Corps et du Sang, porteur du salut, nous devons être en intimité spéciale avec le mystère dont ce sacrement tire son origine. Le sacerdoce ministériel s'explique seulement et exclusivement dans la ligne de ce mystère divin, et c'est seulement dans

cette ligne qu'il se réalise.

Dans la profondeur de notre " moi " sacerdotal, grâce à ce que chacun de nous est devenu au moment de l'ordination, nous sommes " amis " ; nous sommes des témoins particulièrement proches de l'Amour qui se manifeste dans la Rédemption. Cet amour s'est manifesté " au commencement " dans la création, et avec la chute de l'homme il se manifeste toujours dans la rédemption. " Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique : ainsi tout homme qui croit en lui ne périra pas, mais il obtiendra la vie éternelle (4). " Telle est la définition de l'amour dans son sens rédempteur. Tel est le mystère de la Rédemption, défini par l'amour. Le Fils unique est celui qui prend cet amour du Père et le donne au Père, en le portant au monde. Le Fils unique est celui qui, par cet amour, se donne lui-même pour le salut du monde : pour que tout homme, son frère et sa sœur, ait la vie éternelle.

Et nous, prêtres, ministres de l'Eucharistie, nous sommes " amis " : nous nous trouvons particulièrement proches de cet Amour rédempteur que le Fils unique a apporté au monde, et qu'il apporte encore continuellement. Même si cela nous remplit d'un saint effroi, nous devons reconnaître qu'avec l'Eucharistie, le mystère de cet Amour rédempteur se trouve, d'une certaine manière, entre nos mains. Qu'il revient chaque jour sur nos lèvres. Qu'il est inscrit d'une façon durable dans notre vocation et dans notre ministère.

Oh ! combien profondément chacun de nous est constitué dans son " moi " sacerdotal par le mystère de la Rédemption ! De cela, précisément de cela, la liturgie du Jeudi Saint nous rend bien conscients. Et c'est précisément cela aussi qui doit faire l'objet de nôtres méditations au cours de l'Année jubilaire. C'est sur ce point que doit se concentrer notre renouveau intérieur personnel, car l'Année jubilaire est comprise par l'Église comme un temps de renouveau spirituel pour tous. Si nous devons être les ministres de ce renouveau pour les autres, pour nos frères et nos sœurs dans la vocation chrétienne, nous devons en être les témoins et les hérauts devant nous-mêmes. L'Année Sainte de la Rédemption est l'Année du renouveau dans la vocation sacerdotale.

En opérant ce renouveau intérieur dans notre sainte vocation, nous pourrions mieux et plus efficacement prêcher " une année de bienfaits accordée par le Seigneur " (5). En effet, le mystère de la Rédemption n'est plus une abstraction théologique mais une réalité constante par laquelle Dieu embrasse l'homme dans le Christ avec son amour éternel, et l'homme reconnaît cet amour, se laisse guider et pénétrer par lui, se laisse transformer intérieurement par lui et devient par lui " une créature nouvelle " (6) L'homme, ainsi créé à nouveau par l'amour qui lui est révélé en Jésus-Christ, lève les yeux de son âme vers Dieu et professe avec le psalmiste : *Copiosa apud eum redemptio !* " Près de lui, abonde le rachat ! " (7).

En l'Année jubilaire, cette profession doit jaillir avec une intensité particulière du cœur de toute l'Église. Et cela doit s'accomplir, chers Frères, grâce à votre témoignage et à votre ministère sacerdotal.

Au service de la réconciliation avec Dieu

La Rédemption reste unie de la manière la plus étroite au pardon. Dieu nous a rachetés en Jésus-Christ parce qu'il nous a pardonné en Jésus-Christ ; Dieu nous a fait devenir dans le Christ une " créature nouvelle " parce que, en lui, il nous a fait la grâce du pardon.

Dieu a réconcilié le monde avec lui dans le Christ (8). Et c'est justement parce qu'il l'a réconcilié en Jésus-Christ, comme premier-né par rapport à toute créature (9), que l'union de l'homme avec Dieu a été consolidée de façon irréversible. Cette union, à un moment donné le " premier Adam " avait accepté qu'en lui toute la famille humaine en fût privée, mais elle ne peut être enlevée par personne à l'humanité alors qu'elle a été enracinée et consolidée dans le Christ, le " second Adam ". Et c'est pourquoi l'humanité devient continuellement, en Jésus-Christ, une " créature nouvelle ". Elle le devient parce que, en lui et par lui, la grâce de la rémission des péchés demeure inépuisable face à chaque homme : *Copiosa apud eum redemptio !*

En cette Année jubilaire, nous devons, chers Frères, devenir particulièrement conscients d'être au service d'une telle réconciliation avec Dieu, qui a été accomplie une fois pour toutes en Jésus-Christ. Nous sommes les serviteurs et les administrateurs de ce sacrement dans lequel la Rédemption se manifeste et se réalise comme pardon, comme rémission des péchés.

Combien révélateur est pour nous le fait que le Christ, après sa résurrection, soit entré de nouveau dans ce Cénacle où, le Jeudi Saint, il avait laissé aux Apôtres, avec l'Eucharistie, le sacrement du sacerdoce ministériel, et qu'il leur ait dit alors " Recevez l'Esprit Saint. Tout homme à qui vous remettrez ses péchés, ils lui seront remis ; tout homme à qui vous maintiendrez ses péchés, ils lui seront maintenus (10). "

Comme il avait donné auparavant la faculté de célébrer l'Eucharistie, c'est-à-dire de renouveler d'une façon sacramentelle son Sacrifice pascal, ainsi, la seconde fois, il leur donna la faculté de remettre les péchés.

Lorsque, au cours de l'Année jubilaire, vous méditez sur la manière dont votre sacerdoce ministériel a été inscrit dans le mystère de la Rédemption du Christ, ayez cela constamment devant les yeux ! Le Jubilé est en effet ce temps particulier durant lequel l'Église, selon une tradition très ancienne, renouvelle, dans l'entière communauté du Peuple de Dieu, la conscience de la Rédemption, moyennant une intensité spéciale de la rémission et du pardon des péchés, précisément de la rémission et du pardon dont nous-mêmes, prêtres de la Nouvelle Alliance, sommes devenus, après les Apôtres, les ministres légitimes.

Par suite de la rémission des péchés dans le sacrement de Pénitence, tous ceux qui, profitant de

notre service sacerdotal, reçoivent ce sacrement, peuvent puiser plus pleinement encore à la source généreuse de la Rédemption du Christ, en obtenant la rémission des peines temporelles qui, après la rémission des péchés, demeurent encore à expier dans la vie présente ou dans la vie future. L'Église croit que toute rémission provient de la Rédemption accomplie par le Christ. En même temps, elle croit et elle espère que le Christ lui-même accepte la médiation de son Corps mystique pour la rémission des péchés et des peines temporelles. Et puisque sur le fondement du mystère du Corps mystique du Christ qu'est l'Église se développe, dans la perspective de l'éternité, le mystère de la Communion des Saints, l'Église, au cours de l'Année jubilaire, regarde avec une particulière confiance vers ce mystère.

L'Église désire tirer profit, plus que jamais, des mérites de la Vierge Marie, des martyrs et des saints, comme aussi de leur médiation, pour actualiser davantage encore, dans tous ses effets et fruits de salut, la Rédemption accomplie par le Christ. De cette façon, la pratique des indulgences, liée à l'Année jubilaire, révèle sa profonde signification évangélique, en ce sens que le bien découlant du Sacrifice rédempteur du Christ, dans des générations entières de martyrs et de saints de l'Église depuis le début jusqu'à maintenant, fructifie de nouveau, avec la grâce de la rémission des péchés et des effets du péché, dans les âmes de nos contemporains.

Chers Frères dans le Sacerdoce du Christ !

Au cours de l'Année jubilaire, sachez être, de manière spéciale, les maîtres de la vérité de Dieu concernant le pardon et la rémission, comme l'Église la proclame constamment. Présentez cette vérité dans toute sa richesse spirituelle. Cherchez les chemins par lesquels elle peut pénétrer les âmes et les consciences des hommes de notre temps. Et, en même temps que vous donnez cet enseignement, sachez être, durant cette Année Sainte, avec un esprit de service particulièrement généreux, les ministres du sacrement de Pénitence qui permet aux fils et aux filles de l'Église d'obtenir la rémission des péchés. Dans le service du confessionnal, vous trouvez la manifestation irremplaçable et le test du sacerdoce ministériel, dont nous ont laissé le modèle tant de saints prêtres et pasteurs d'âmes dans l'histoire de l'Église jusqu'aux temps actuels. Que la fatigue entraînée par ce ministère sacré vous aide à comprendre encore davantage combien le sacerdoce ministériel de chacun d'entre nous s'inscrit dans le mystère de la Rédemption du Christ moyennant la croix et la résurrection.

Promouvoir le renouveau spirituel des communautés chrétiennes

Par ces mots que je vous écris, je désire proclamer d'une façon particulière à votre intention le Jubilé de l'Année Sainte de la Rédemption. Comme il ressort des documents déjà publiés, le Jubilé doit être célébré en même temps à Rome et dans toute l'Église, à partir du 25 mars 1983 jusqu'à la fête de Pâques de l'année suivante. De cette manière, la grâce spéciale de l'Année de

la Rédemption est confiée à tous mes Frères dans l'épiscopat, comme Pasteurs des Églises locales dans la communauté universelle de l'Église catholique. En même temps, la même grâce du Jubilé extraordinaire vous est confiée aussi à vous, chers Frères dans le sacerdoce du Christ. Car, en union avec vos évêques, vous êtes les pasteurs des paroisses et des autres communautés du Peuple de Dieu qui existent dans toutes les parties du monde.

En effet, il faut que l'Année de la Rédemption soit vécue dans l'Église, en partant précisément de ces communautés fondamentales du Peuple de Dieu. A ce sujet, je désire citer ici quelques passages de la Bulle d'indiction de l'Année jubilaire qui témoignent explicitement d'une telle exigence :

" L'Année de la Rédemption — ai-je écrit — ... doit laisser une empreinte *spéciale sur toute la vie de l'Église*, afin que les chrétiens sachent redécouvrir dans leur vie concrète toutes les richesses inhérentes au salut qui leur a été communiqué depuis leur baptême (11). " En effet, " dans la redécouverte et dans la pratique vécue de l'économie sacramentelle de l'Église, à travers laquelle la grâce de Dieu en Jésus-Christ parvient à chacun et à toute la communauté chrétienne, il s'agit de voir le sens profond et la beauté cachée de cette Année que le Seigneur nous accorde de célébrer (12). "

L'Année jubilaire, en somme, veut être " un appel au repentir et à la conversion ", en vue d'" un renouveau spirituel *chez les fidèles, les familles, les paroisses, les diocèses, les communautés religieuses et les autres centres de vie chrétienne et d'apostolat* " (13). Si cet appel est généreusement accueilli, il en résultera une sorte de mouvement venant " d'en bas " qui, à partir des paroisses et des diverses communautés — comme je l'ai dit récemment à mon cher presbyterium de Rome — donnera une nouvelle vitalité aux diocèses et ainsi ne manquera pas d'avoir une influence positive sur l'Église entière. Précisément, pour favoriser cette dynamique ascendante, je me suis limité à présenter quelques orientations de caractère générale et j'ai laissé " aux Conférences épiscopales et aux évêques de chaque diocèse le soin de préciser des indications et des suggestions pastorales plus concrètes, en rapport avec les mentalités et les coutumes des lieux comme aussi avec les finalités du 1950e anniversaire de la mort et de la résurrection du Christ " (14)

C'est pourquoi, chers Frères, je vous prie de tout cœur de réfléchir sur la façon dont le saint Jubilé de l'Année de la Rédemption pourrait et devrait être célébré dans toute paroisse, comme aussi dans les autres communautés du Peuple de Dieu auprès duquel vous exercez le service sacerdotal et pastoral. Je vous prie de réfléchir sur la façon dont il pourrait et devrait être célébré dans le cadre de telles communautés et, en même temps, en union avec l'ensemble de l'Église locale et avec l'Église universelle. Je vous prie d'accorder une attention particulière aux milieux que la Bulle rappelle expressément, comme celui des religieux et des religieuses cloîtrés, ou celui des malades, des prisonniers, des personnes âgées ou des autres personnes qui souffrent (15). Nous savons en effet que se réalisent continuellement et de diverses façons les paroles de

l'Apôtre : " Ce qu'il reste à souffrir des épreuves du Christ, je l'accomplis dans ma propre chair, pour son corps qui est l'Église (16). "

Puisse le Jubilé extraordinaire, grâce à cette sollicitude et à ce zèle pastoral, devenir vraiment, selon les paroles du Prophète, " l'année de bienfaits accordée par le Seigneur " (17) pour chacun d'entre vous, chers Frères, comme aussi pour tous ceux que le Christ, Prêtre et Pasteur, a confiés à votre service sacerdotal et pastoral !

Pour ce jour du Jeudi Saint 1983, acceptez cette parole comme une manifestation d'amour cordial ; et priez aussi pour celui qui vous l'écrit, afin que ne lui manque jamais l'amour au sujet duquel le Christ Seigneur interrogea par trois fois Simon Pierre. Dans ces sentiments, je vous bénis tous.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 27 mars 1983, dimanche des Rameaux et de la Passion, en la cinquième année de mon pontificat.

IOANNES PAULUS II

NOTES

(1). Cf. 2 Co 3, 6.

(2). Jn 15, 15.

(3). Jn 6, 51.

(4). Jn 3, 16.

(5). Lc 4, 19 ; cf. Is 61, 2.

(6). 2 Co 5, 17.

(7). Ps 130 [129], 7.

(8). Cf. 2 Co 5, 19.

(9). Cf. Col i, 15.

(10). Jn 20, 22-23.

(11). Bulle *Aperite portas Redemptori*, n. 3.

(12). L. c., *ibid.*

(13). L. c., n. 11.

(14). L. c., *ibid.*

(15). L. c., *ibid.*

(16). *Col* 1, 24.

(17). *Is* 61, 2 ; cf. *Lc* 4, 19.